



Les corporations de bénévoles à l'EMA

L'organisation du bénévolat en corporations a été présentée et approuvée en Conseil d'Administration de l'Association de l'Écomusée d'Alsace le 12 avril 2012. Ce projet a fait l'objet d'un intérêt particulier de l'ensemble des administrateurs et notamment des responsables des deux collectivités que sont la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin. Ceux-ci nous ont encouragés à persévérer en nous donnant conseils et adresses pour des partenariats.

Pourquoi une organisation du bénévolat de l'Écomusée d'Alsace par corporations ?

Il s'agit de dynamiser le bénévolat en le mettant en synergie avec l'ensemble de l'EMA, grâce à une organisation fondée sur des groupes thématiques ou des groupes de métiers : les corporations. Les corporations œuvrent pour :

- assurer la transmission de leurs savoirs et savoir-faire à un bénévolat de nouveaux venus et de jeunes,
- créer une émulation amicale et solidaire du bénévolat en interne,
- contribuer à donner au village 'Écomusée d'Alsace' son maillage social, culturel, technique et économique.

Contexte historique

- L'Alsace et la Moselle sont la seule partie de la France où un régime particulier d'organisation de l'artisanat est maintenu.
- La structure corporative existait jusqu'à la Révolution française sous la forme de 'tribus'. Elle consistait à regrouper un ensemble de métiers afin de mieux les représenter au niveau de la cité.
- Ce sont finalement l'abolition des privilèges et la loi 'Le Chapelier' du 14 juin 1791 qui mettent fin à l'ancienne organisation du travail, en abrogeant toutes les communautés de métiers. Leurs savoir-faire et leurs modèles sont placés dans le domaine public, tandis qu'une loi institue la propriété privée des brevets et fonde l'Institut National de la Propriété Industrielle.
- Les lois d'empire, pendant l'annexion de 'l'Alsace-Lorraine' après 1871, remettent en place une organisation corporative qui existe encore aujourd'hui en Alsace-Moselle à travers le 'droit local'.

Composition d'une corporation (en alsacien d'**Zunft**, d'r **Fächverbänd**, d'**Kärperschäft**)

La structure d'une corporation de droit local est fondée sur le niveau de connaissances et de compétences nécessaires et indispensables liées à la nature de la corporation. Elle est composée de :

- **Maîtres** : ils maîtrisent les savoirs et savoir-faire de leur corporation et sont responsables de leur transmission.
- **Compagnons** : ils sont les chevilles ouvrières de leur corporation, leurs compétences sont reconnues par la réalisation d'un 'chef d'œuvre'.
- **Apprentis** : ils intègrent la corporation dans le but d'acquérir les compétences et les savoir-faire de leur corporation.

Cette organisation hiérarchique et ces parcours sont peu reproductibles à l'identique dans un fonctionnement de bénévoles non-professionnel et plus diversifié que l'artisanat. Mais l'organisation en corporations représente une facilité de positionnement, de repérage de groupes, d'activités et de communication au sein de l'EMA.

"ZUNFTMEISTER" A L'ÉCOMUSEE D'ALSACE

Chaque corporation est représentée par un "Zunftmeister", bénévole référent qui contribue opérationnellement à coordonner et dynamiser sa corporation.

Il fait circuler l'information au sein de sa corporation et assure avec les membres actifs de son groupe une concertation sur les travaux et événements en cours et à venir.

Il accueille les nouveaux, suit leur bonne intégration aux activités possibles dans le groupe.

Il agit régulièrement en binôme étroit avec un collègue désigné de l'équipe des salariés.

Il propose et fait valider le projet annuel de la corporation en phase et en synergie avec l'ensemble de l'EMA. Il en assure le suivi.

Il participe aux rencontres techniques qui sont proposées aux différents Zunftmeister et leurs binômes salariés pour fonder, structurer et coordonner l'ensemble des corporations à l'EMA.

Il participe à l'activité du groupe "Hoplà G'sella", ainsi qu'à la mise en place opérationnelle des propositions validées issues du forum annuel.

Pour conclure et agir

Les corporations ne sont ni des clans, ni des chapelles, ni un embrigadement des bénévoles, mais une organisation simple, souple, dynamique et claire. Chacun peut donc, s'il le souhaite, participer à plusieurs d'entre elles ou passer de l'une à l'autre : il suffit d'en parler aux référents concernés. On peut évoluer, régulièrement ou occasionnellement, dans plusieurs groupes d'activités : par exemple un distillateur pourra s'investir dans les spectacles de Noël, un bâtisseur pourra être actif comme musicien, un jardinier ou un arboriculteur pourra s'adonner utilement à la cuisine etc. Les corporations s'épaulent mutuellement et agissent ensemble. Autrement dit, elles sont de l'organique et du vivant.